



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 06 - FEVRIER 2024**

PUBLIÉ LE 07 FEVRIER 2024

PREFECTURE
-DPPPAT/BCI

SOMMAIRE

PREFECTURE

DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2024-009 du 6 février 2024 modifiant l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-079 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial**

Bureau de la Coordination Interministérielle

**Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2024-009 modifiant
l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-079 fixant la composition du Conseil
Départemental de l'Éducation Nationale**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L.235-1 et R.235-1 à R.235-11,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités locales,

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-079 du 01 septembre 2021 fixant pour trois ans la composition du Conseil de l'Éducation Nationale du Département de l'Aude modifié par l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-085 du 18 novembre 2021 ; modifié par l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-099 ; modifié par l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2022-029 ; modifié par l'arrêté n° DPPPAT-BCI-2022-053 ; modifié par l'arrêté n° DPPPAT-BCI-2023-018 ; modifié par l'arrêté n° DPPPAT-BCI-2023-092 ;

VU le courriel du 05 février 2024 de la DSDEN demandant la modification des membres de l'UNSA composant le CDEN ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La composition du Conseil de l'Éducation Nationale du Département de l'Aude est fixée pour trois ans ainsi qu'il suit :

A - MEMBRES de DROIT

Présidents :

- M. le Préfet de l'Aude
- Mme la Présidente du Conseil départemental de l'Aude

Suppléants ayant qualité de vice-présidents :

- M. le directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale
- M. Sébastien GASPARINI, vice-président du conseil départemental, président de la commission Éducation et collèges

B - MEMBRES DÉSIGNÉS

I - Représentants des collectivités locales :

Maires :

Titulaires

- Mme Claudie FAUCON-MEJEAN
maire de BRAM
- M. Francis BELS,
maire de ROQUEFERE
- Mme Christiane GROS,
maire de TRASSANEL
- Mme Isabelle SIAU,
maire de MAS-SAINTE-PUELLE

Suppléants

- M. Gérard BARTHEZ,
maire de FERRALS-les-CORBIERES
- M. Pierre DURAND,
maire de LIMOUX
- Mme Denise GILS,
maire de PEYRIAC-MINERVOIS
- Mme Nathalie NACCACHE,
maire de LABASTIDE-d'ANJOU

Conseillers départementaux :

Titulaires

- Mme Maria CONQUET
Vice-présidente de la commission
Vie Associative, Sport et Culture
- Mme Séverine MATEILLE
Président de la Commission Autonomie des
personnes âgées et personnes en situation
de handicap
- Mme Sandrine SIRVENT
Conseillère départementale

Suppléants

- M. Jean-Luc DURAND
Vice-président de la commission
Économie de proximité, Agriculture
et Tourisme
- M. Patrick MAUGARD
Conseiller départemental
- Mme Marie-Ange LARRUY
Conseillère départementale

- M. Anthony CHANAUD
Conseiller départemental

- Mme Valérie DUMONTET
Vice-président du Conseil départemental
Présidente de la commission Démocratie Jeunesse et Relations Internationales

- M. Patrick FRANÇOIS
Vice-président du Conseil départemental
Président de la commission Vie Associative Sport et Culture

- Mme Éliane BRUNEL
Vice-président de la commission Ressources et Dialogue Social

Conseillers régionaux :

Titulaires

- M. Didier CODORNIOU
Vice-Président du Conseil Régional

Suppléants

- M. Philippe ANDRIEU
Conseiller Régional

II - Représentants des personnels titulaires de l'État :

exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département, désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives dans le département.

a) Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :

Titulaires

- Mme Magali FERRAND
École maternelle Los Pitchonets
21 avenue Émile Clarenc
11620 VILLEMUSTAUSOU

- Mme Anne BALANSA
École Lamartine
5 rue des bons enfants
11100 NARBONNE

- M. Aymeric FORTES
École maternelle
8 rue Paul RIQUET
11590 SALLELES D'AUDE

Suppléants

- Mme Christelle CABAL
École élémentaire Jean Jaurès
1 ter rue Félix Aldy
11000 NARBONNE

- Mme Annelise GUILLIEN
École primaire
2 rue des écoles
11150 VILLASAVARY

- Mme Sylvie RUIZ
Collège Marcellin Albert
34 avenue de Saint-Pons
11120 SAINT-NAZAIRE d'AUDE

- Mme Corina SANTOMAGGIO
Collège Gaston Bonheur
50 boulevard du Minervois
11800 TREBES

- M. Yannick SALSEGNAC
École maternelle Charles Perrault
17 rue du Mont Alaric
11100 NARBONNE

b) Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :

Titulaires

- M. Patrick BORDE
Collège Émile Alain
11000 CARCASSONNE
- M. Jean-Louis BURGAT
École élémentaire Louis Pasteur
11100 NARBONNE
- Mme Hélène MAILLOT
Collège Les Fontanilles
11400 CASTELNAUDARY
- Mme Julie RECH
École élémentaire
11120 SAINT-MARCEL D'AUDE

Suppléants

- Mme Claire DESCAMPS
École maternelle
11193 LASSERRE DE PROUILHE
- Mme Marjorie MAGRON
Collège André Chénier
11000 CARCASSONNE
- Mme Ingrid LOPEZ
École élémentaire
11600 VILLEGAILHENC
- Mme Magali NAPPEZ
Collège Émile Alain
11000 CARCASSONNE

c) Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) :

Titulaire

- Mme Christelle ARATOR
6 rue Basse
11000 CARCASSONNE

Suppléant

- Mme Marie-Anne MARCHAL
Collège Jules FERRY
11100 NARBONNE

d) Syndicat Nationale des Lycées et Collèges (SNALC) :

Titulaire

- Mme Marie MANDIN
Collège des Corbières Maritimes
11379 SIGEAN

Suppléant

- Mme Ghania DAHBI
LPO Ernest Ferroul
11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES

III - Représentants des usagers :

a) Représentants des parents d'élèves :

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques (F.C.P.E.) :

Titulaires

- Mme Isabelle PINATEL
6 rue Jean Giono
11130 SIGEAN
- Mme Marianne MARTINEZ-LAUTREC
4 rue de la Forge
11250 ST-HILAIRE
- Mme Nora ANGELASTRO
9 rue des Calquières – Appt 18
11000 CARCASSONNE
- Mme Nathalie WASSEM
21 rue des rosiers
11300 LIMOUX
- Mme Malika BOVÉ
4 avenue des Cauquellières
11100 MONTREDON des CORBIÈRES
- M. Philippe MARONI
4 rue Paul Verlaine
11130 SIGEAN
- Mme Séverine BROIN
14 impasse des marronniers
11300 LIMOUX

Suppléants

- Mme Christelle DE CARVELHO
9 rue Cap de Roc
11130 SIGEAN
- Mme Nathalie PERETTI
10 rue de la Fenille
11130 SIGEAN
- Mme Julie CODO
3 avenue de Louate
11100 MONTREDON des COR-
-BIÈRES
- xxxxxxxx
- M. Patrick BARBIER
17 rue du 14 juillet
11610 PENNAUTIER

xxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxx

b) Représentants des associations complémentaires :

Associations Complémentaires de l'École Publique (ADPEP) :

Titulaire

- M. François MAYNADIER
3 impasse Plaine St-Nazaire
11000 CARCASSONNE

Suppléant

- M. Thierry MASCARAQUE
22 rue Antoine Marty
11000 CARCASSONNE

IV - Personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel :

1/ Nommées par le préfet :

Titulaire

- Mme Andrée IBAL
Union Départementale des Associations
Familiales
Villa Eleuthéria 4 promenade des Rives
11300 SAINT-POLYCARPE

Suppléant

- Mme Régine ROUANET
Union Départementale des
Familles
Associations familiales
17 rue René Iché
11000 CARCASSONNE

2/ Nommés par la présidente du conseil départemental :

Titulaire

- M. Dany FOULQUIER
5 impasse du Chant du coq
Le vert village - La Reille
11000 CARCASSONNE

Suppléant

-M. Jean-Jacques CAMEL
Président Fédération Aude de la
Ligue de l'Enseignement - FAOL
22 rue Antoine Marty
BP 21065 - 11000 CARCASSONNE

V - Délégué départemental de l'éducation nationale devant siéger à titre consultatif :

Titulaire

- M. Bernard CALVEL
5 rue du Mouret
11590 OUVÉILLAN

Suppléant

- M. Gérard AMANS
La Pinède d'Engiscle
4 chemin de Pouzols
11120 SAINTE-VALIÈRE

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le **- 6 FEV. 2024**

Le préfet



Christian POUGET